



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 15 avril 2024 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M. Marc Ouellet	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

049-04-24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

050-04-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'a été laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

*(Temps alloué : 20 minutes)
Début : 19 h 33 – 19 h 33*

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

051-04-24

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 mars 2024 au montant de 130 661.12 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de mars 2024 au montant de 92 700.57 \$.

Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation.

052-04-24

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 289-24

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 2, M. Sébastien Leclerc, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 289-24 concernant la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité.

Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

053-04-24

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 289-24, RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'article 961.1 du Code municipal qui permet au conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne de déléguer, à certains fonctionnaires et employés, son pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 165.1 du Code municipal qui permet au conseil, aux conditions qu'il détermine, de déléguer à tout fonctionnaire ou employé, qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire d'abroger le règlement # 250-20 ainsi que tout autre règlement antérieur afin de rendre plus fonctionnelle l'administration générale de la municipalité et se conformer aux nouvelles règles juridiques applicables;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil municipal du 15 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le projet de règlement 289-24, règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité.

054-04-24

VENTE D'UNE SECTION DU LOT 5 200 087 (ROUTE DES VINGT-HUIT)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un avis public le 22 décembre 2023 dans lequel une section du lot 5 200 087 du cadastre du Québec a été mis en vente;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

M. Jean-François Paquet exprime sa dissidence.

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne vend une section du lot 5 200 087 du cadastre du Québec à M. Guillaume Thibault, propriétaire du lot contigu numéro 4 908 039 du cadastre du Québec au montant de 2 450 \$;

QUE l'acte de vente devra contenir les conditions exigées par la Municipalité tel que stipulé dans le dit avis public;

QUE l'acquéreur devra obligatoirement octroyer des servitudes de passage à tous les propriétaires des lots contigus au lot concerné;

QUE tous les frais relatifs aux documents et aux honoraires des professionnels seront assumés par le propriétaire acquéreur (arpenteur, notaire et autre si besoin);

D'AUTORISER le maire, Monsieur Raymond Francoeur, ainsi que Monsieur Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte notarié nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

055-04-24

INSCRIPTION AUX ASSISES 2024 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tiendra son congrès « Assises 2024 » le 22-23 et 24 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 845 \$ par personne plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'INSCRIRE M. Raymond Francoeur afin qu'il puisse assister aux différentes conférences des Assises 2024. Tous les frais de représentation seront remboursés.

056-04-24

INSCRIPTION AU CONGRÈS 2024 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès le 12-13 et 14 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 577 \$ par personne plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'INSCRIRE M. Stéphane Genois afin qu'il puisse assister aux différentes conférences et ateliers de perfectionnement. Tous les frais de représentation seront remboursés.

057-04-24

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU DOMAINE BEAUSÉJOUR

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association du domaine Beauséjour pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences demandées;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse du dossier les conditions sont respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent la subvention 2024 au montant de 696.15 \$ à l'Association du domaine Beauséjour.

058-04-24

CAPSA – RENOUELEMENT DU FINANCEMENT ACCORDÉ POUR 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a reçu une demande de soutien financier de 750 \$ afin de soutenir la CAPSA dans ses activités pour mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) des cours d'eau qui traversent la municipalité.

CONSIDÉRANT que le financement demandé est déterminé selon la proportion de la population et de la superficie de la municipalité située dans la zone d'intervention de la CAPSA;

CONSIDÉRANT que la CAPSA offre à la municipalité (employés, élus, associations riveraines et à la population de son territoire) de demander des conseils verbaux aux experts de la CAPSA concernant les dossiers sur l'eau et son écosystème;

CONSIDÉRANT que l'organisme soutient également les inspecteurs municipaux dans leur travail;

CONSIDÉRANT que l'organisme maintient une présence sur le territoire du bassin versant de la rivière Sainte-Anne par l'élaboration d'un plan directeur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 750.00 \$ représentant le renouvellement de l'aide financière pour l'année 2024.

059-04-24

LETTRE D'APPUI À LA CAPSA POUR SON PROJET DE SENSIBILISATION DES LACS 2.0

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a reçu une demande de partenariat de la CAPSA pour son projet « SensibilisAction_2.0 : Mobilisation pour une protection durable des lacs de villégiature » déposé au Programme ÉcoAction d'Environnement Canada;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité possédant des lacs de villégiature sur son territoire pourra bénéficier de travaux et de retombées issus de chacun des volets

du projet (ampleur des travaux et retombées pouvant varier selon l'ensemble des contributions accordées);

CONSIDÉRANT QUE la demande de partenariat consiste à une contribution financière proposée de 3000 \$ ou d'une contribution nature équivalente (prêt d'équipement et/ou main d'œuvre, etc.) au projet mentionné;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil donnent leur appui à la CAPSA par une contribution nature par prêt d'équipement et/ou main d'œuvre, etc.) au projet « SensibilisAction_2.0 : Mobilisation pour une protection durable des lacs de villégiature », considérant qu'aucun montant n'était prévu au budget de l'exercice financier 2024.

060-04-24

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE SAINT-RAYMOND (CCRSR)

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de Sainte-Christine-d'Auvergne autorisent le renouvellement en tant que membre à la Chambre de Commerce Régionale de Saint-Raymond (CCRSR) au montant de 250 \$, plus les taxes applicables pour 2024.

061-04-24

FADOQ JOIE DE VIVRE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS 2024

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ Joie de Vivre de Sainte-Christine-d'Auvergne a déposé une demande d'aide financière pour les activités 2024 prévues à son calendrier;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le versement de la somme de 2000 \$ tel que prévu au budget de fonctionnement.

062-04-24

DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse

du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers et au président de l'UMQ, M. Martin Damphousse.

LOISIRS & DÉVELOPPEMENT

063-04-24 AUTORISATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS AGRIESPRIT 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la responsable du comité d'embellissement, Annie Gignac, à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre de financement de projets pour la mise en place d'un système de culture aéroponique afin de fournir toute l'année des fruits et légumes frais aux membres de la communauté qui vivent dans l'insécurité alimentaire.

URBANISME

064-04-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 287-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 VISANT À REVOIR PLUSIEURS DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 12 février 2024 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de dispositions faisant l'objet du second projet de règlement a été affiché aux endroits ordinaires le 22 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande valide de participation à une procédure référendaire provenant des personnes intéressées des zones visées ainsi que des zones contiguës;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le *Règlement numéro 287-24 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à revoir plusieurs dispositions réglementaires.*

TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

065-04-24 MANDAT À LA COMPAGNIE TRANSPORT GILLES TESSIER POUR DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT D'ACCOTEMENTS DANS LE RANG SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement d'accotements dans le rang Saint-Jacques devaient être réalisés par la compagnie Transport Gilles Tessier en novembre 2023, mais que ceux-ci ont été reportés dû à un bris de machinerie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir d'entretenir ses routes tout au long de l'année et qu'un budget de fonctionnement a été approuvé à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil mandatent la compagnie Transport Gilles Tessier pour effectuer les travaux nommés ci-haut pour un montant de 10 500 \$ plus les taxes applicables, tel que prévu dans le budget de fonctionnement pour l'entretiens des routes.

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

Aucun ajout n'a été fait à la séance du 15 avril 2024.

CORRESPONDANCE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Si vous désirez obtenir une correspondance ci-dessous, veuillez SVP faire parvenir un courriel à M. Stéphane Genois, en mentionnant le numéro de ladite correspondance, à l'adresse suivante : direction@sca.quebec

C02-24	La Licorne : la maison des jeunes pour les moins jeunes	<i>Programmation printemps 2024</i>

POINTS D'INFORMATIONS

- **Comité de la voirie et des travaux publics**
M. Jean-François Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs**
M. Simon Trépanier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de suivi de la politique de la famille et des aînés**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

*Temps alloué : __ minutes
Début : 19 h 58 / Fin : 20 h 05*

Deux personnes se sont prévaluées de leur droit à ce moment :

- M. Jean-Paul Cyr
- M. Jean Mercier

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

066-04-24

Levée de l'assemblée

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 05 par Jean-François Paquet



Raymond Francoeur
Maire



Stéphane Genois
Directeur général, greffier-trésorier

